

appliquer le Code criminel d'une manière plus efficace. Le bureau a ordonné que les spécimens des imprimés offerts au public de Toronto et paraissant orduriers soient envoyés (sous pli séparé) au ministre de la Justice, et que celui-ci soit invité à lui faire part des mesures à prendre sous l'empire du Code criminel pour faire cesser la distribution de ces imprimés.

Le bureau a également ordonné que copie de cette lettre soit envoyée au Comité spécial du Sénat chargé d'enquêter sur la littérature ordurière.

De la Dominion Anglican Young People's Association, Toronto (Ontario):

Au cours d'une récente assemblée, les membres du Conseil national de l'A.Y.P.A. ont approuvé avec empressement une résolution d'encouragement à votre comité en rapport avec les efforts que vous déployez pour faire disparaître la littérature ordurière.

Nous insistons constamment auprès de nos membres sur l'importance de se guider sur les principes chrétiens dans le choix de leurs lectures, et en ce moment nous sommes à recommander à nos membres d'aider à faire disparaître les imprimés indécents des librairies et des étalages de journaux et revues.

De l'Association des parents et des instituteurs de la paroisse Ste-Marguerite-Marie, d'Ottawa (Ontario) (présidente: M^{me} Alice Goodwin):

Il est résolu que l'Association des parents et des instituteurs de la paroisse Ste-Marguerite-Marie recommande au Comité institué pour enquêter sur la circulation des livres et des articles orduriers et indécents, que des mesures législatives ou autres soient adoptées, pour empêcher la vente et la distribution de la "littérature ordurière et indécente et des publications autrement répréhensibles en ce qu'elles favorisent le crime, y compris les illustrations et périodiques soi-disant comiques et les dessins, gravures, photographies et articles pornographiques".

Que le Comité essaie d'établir quels sont ceux qui ont la responsabilité de bloquer la transmission de cette littérature et quels sont ceux qui ont la responsabilité d'instituer les procédures judiciaires qu'il faut.

Et que le Comité s'efforce de préciser le sens du mot "obscène" dans les lois actuelles.

Beaucoup de lettres fort remarquables ont été reçues par le Comité, dont l'une particulièrement excellente, du R. P. Frederick J. Lynch, S.J., recteur de l'Université Ste-Marie d'Halifax. Voici cette lettre, qui exprime l'opinion d'un éducateur d'une autorité indéniable:

Je suis flatté de l'honneur d'être invité à présenter un mémoire à votre comité spécial du Sénat. Malheureusement, le temps ne me permet pas de préparer un exposé en trois points de mes vues sur l'importante tâche confiée à votre comité. Je veux plutôt parler de la façon fondamentale d'aborder la grave question des imprimés orduriers et indécents et des images lubriques et malsaines.

Mes vues sur ce point et sur les problèmes connexes se trouvent résumées en partie dans l'extrait ci-joint de *l'Intelligence Digest*. A moins que votre comité n'ait la conviction que les problèmes de ce genre intéressent la morale, toute solution qu'il apportera revêtira la forme de palliatifs et de vagues sanctions. L'attitude arrêtée et avouée des éditeurs de beaucoup des publications, que l'on voit dans les étalages de journaux et de revues de même que des amuseurs publics